FICHE STRUCTURE PARCOURS de Santé en Gériatrie

Service d'information, d'évaluation et de coordination

Espace autonomie – *Site : https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/annuaire-des-equipements?liste=annuaire&nom=&type=789&ville=0*

Les 7 Espaces autonomie du Val de Marne sont des lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement. Les équipes accueillent sur rendez-vous pour aider gratuitement dans les démarches liées à la perte d'autonomie et trouver des réponses liées au maintien à domicile, à la mobilité, au répit, aux loisirs adaptés.
Les Espaces autonomie ont pour missions écouter les besoins, évaluer la situation, réaliser des visites au domicile si nécessaire. Ils orientent également vers les services appropriés.
Pour prendre contact avec l'espace autonomie qui intervient sur votre ville, vous pouvez vous rendre sur le site :
https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/annuaire-des-equipements?liste=annuaire&nom=&type=789&ville=0

DAC 94 Est - 01 89 168 168 - secretariat@dac94est.fr – Site : *https://maillage94.sante-idf.fr/accueil/dispositifs-dappui-a-la-coordi-1/le-dac-94-est.html*
DAC 94 Ouest - 01 46 63 00 33 - contact@dac94ouest.fr – Site *: https://maillage94.sante-idf.fr/accueil/dispositifs-dappui-a-la-coordi-1/le-dac-94-ouest.html*

Les DAC sont constitués d'une équipe de coordination pluridisciplinaire qui accompagnent des personnes âgées vivant à leur domicile. L'équipe informe, oriente sur les ressources du territoire et épaule le professionnel de santé ou toute personne qui fait face à une complexité ressentie dans son accompagnement.
A partir d'une évaluation multidimensionnelle, le professionnel conseille et aide à la mise en place des aides et des soins au domicile. Cette réponse est graduée en fonction des besoins et des capacités de la personne.

CPAM – *Site : https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/mission-accompagnement-sante*

La missions d'accompagnement santé vise à permettre à chacun de disposer des droits auxquels il peut prétendre et se soigner. L'accompagnement peut être sollicité dans le cadre de difficultés d'accès aux droits et/ou aux soins (liées ou non à un handicap), de fragilité face au numérique ou encore de situation sociale complexe.
Les partenaires peuvent identifier les personnes en difficulté, recueillir le consentement de la personne pour être accompagnée par l'assurance maladie et prendre contact avec la Caisse d'Assurance Maladie de la personne.
L'accompagnement s'effectue à distance par téléphone ou lors de rendez-vous selon les besoins de la personne.
L'assurance maladie met en place un suivi personnalisé pour permettre à la personne de mettre à jour ses droits, mieux orienter dans le parcours de soins et être plus autonome dans ses démarches.
L'assurance maladie peut proposer des ateliers numériques aux personnes en fonction de leurs besoins.
Pour être accompagné, prenez contact avec votre CPAM :

- Soit à l'accueil de votre CPAM
- Soit par la messagerie de votre compte Ameli
- Soit par téléphone au 36 46

FICHE STRUCTURE PARCOURS de Santé en Gériatrie

Équipe Médico-sociale de l'APA – 39 94 - da-pa-domicile@valdemarne.fr – Site : https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/personnes-agees/allocation-personnalisee-dautonomie-apa

L'équipe médico-sociale APA est en charge de l'évaluation des besoins et de la situation d'une personnes âgée vivant à domicile ayant fait une demande Allocation personnalisée d'autonomie. Elle effectue une visite à domicile et propose un plan d'aide. Pour bénéficier de l'APA, il faut être âgé de 60 ans ou plus, résider en France de façon stable et régulière, être en perte d'autonomie.
Pour faire une demande APA, vous pouvez remplir et adresser le dossier que vous retrouverez sur le site :
https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/personnes-agees/allocation-personnalisee-dautonomie-apa

Unité Mobile d'Evaluation Gérontologique (UMEG) – *Site : https://www.sanitaire-social.com/fiche/umeg-unite-mobile-evaluation-gerontologique-saint-maur-des-fosses-94100/94-56427*

L'UMEG a pour mission de réaliser des évaluations médico-sociales auprès des personnes âgées vivant à leur domicile ou en résidence autonomie pour le compte de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.
L'évaluateur de l'UMEG réalisera une évaluation des besoins des personnes âgées dans sa globalité et établira un plan d'action personnalisé comprenant l'aide à domicile, l'amélioration de l'habitat, la mise en place d'aides alternatives et le repérage des critères de fragilité.
UMEG « Unité Mobile d'Evaluation Gérontologique » - 15 rue Louis Braille 94100 Saint Maur des fossés - 01 43 97 05 28 - contact@umeg.fr